

LA

## PORTEUSE DE PAIN

PREMIÈRE PARTIE.—(Suite.)

XXX

JEANNE recommença presque dans les mêmes termes le récit qu'elle avait déjà fait à l'abbé Laugier, à sa sœur et à Etienne Castel, mais l'impression produite par ce récit fut malheureusement bien différente. La voix émue, l'expression touchante de son visage avaient porté la conviction de son innocence dans l'esprit de ses premiers auditeurs. Le magistrat prévenu n'écoula la prisonnière qu'avec un sourire d'incrédulité. Quand elle eut achevé, il lui dit d'un ton railleur :

—Vous avez une imagination féconde, mais vos inventions sont plus romanesques que vraies-semblables.

—Ainsi, fit Jeanne, vous ne me croyez pas ?

—Pour vous croire, il faudrait pousser bien loin la naïveté ! La fable que je viens d'entendre ne soutient point l'examen. Comment, vous recevez une lettre pareille à celle que vous prétendez avoir été écrite par Jacques Garaud et vous n'attachez à cette lettre aucune importance ! Vous la jetez dans un coin de votre logis ! Comment, vous, l'obligée, vous, la protégée de monsieur Labroue, vous voyez votre protecteur assassiné dans sa maison en feu, et vous prenez lâchement la fuite, au lieu de rester à votre poste pour éclairer la justice et pour dénoncer le vrai coupable qui vous est connu ! Allons ! Allons ! De tout cela la logique est absente ! Vous vous êtes dit : " Jacques Garaud est mort ! Je l'accuserai ! Il ne ressuscitera point pour me démentir ! "

XXXI

Jeanne, que le découragement et le désespoir envahissaient de nouveau, se tordit les mains.

—Ce que vous venez de me dire, balbutia-t-elle, je me le suis répétée vingt fois. Les preuves me manquent, je le sais bien. Si l'accent de la vérité ne vous touche point, je suis perdue !

—Vous tâcherez de convaincre le jury de votre innocence.

—Je n'ai plus d'espoir qu'en Dieu désormais.

—Au lieu de vous obstiner dans le mensonge, pourquoi ne pas aborder la voie du repentir et des aveux ? La justice vous en tiendrait compte.

—Je ne puis avouer, n'étant pas coupable.

Le juge d'instruction fit un geste d'impatience.

—Vous n'avez rien à ajouter ? demanda-t-il ?

—Rien, monsieur.

—Vous persistez dans vos dénégations ?

—Je persiste.

—On va vous donner la lecture de votre interrogatoire, et vous le signerez.

Ces formalités remplies, les gardes de Paris, qui avaient amené Jeanne dans le cabinet du juge d'instruction, l'emmenèrent et la réintégrèrent au dépôt, d'où elle fut extraite le lendemain pour être écrouée à la prison de Saint-Lazare. Le procès s'instruisit avec une extrême rapidité, et le juge adressa les pièces à la chambre des mises en accusation, qui renvoya l'accusée devant les assises du département de la Seine.

Le curé Laugier s'était activement employé pour Jeanne. Il avait remué ciel et terre afin de sauver la malheureuse femme et fait agir en sa faveur toutes les influences dont il disposait. Partout on lui répondit qu'il protégeait une créature indigne d'inspirer l'intérêt et même la compassion. Le juge Delaunay, chez lequel il s'était présenté pour obtenir l'autorisation de voir Jeanne dans sa prison, lui avait refusé cette autorisation, et l'inculpée était au secret et ne devait, par conséquent, communiquer avec personne. A son refus, le magistrat avait cru devoir ajouter ces mots :

—Croyez-moi, monsieur le curé, abandonnez cette femme. C'est un monstre d'hypocrisie !

L'ecclésiastique en arrivait à se demander s'il ne jouait point un rôle de dupe en se laissant

prendre aux belles paroles d'une coquine. Il était allé aux renseignements. Personne n'ignorait que le contremaître accusé par Jeanne Fortier était mort victime de son dévouement ; donc, Jeanne, seule, avait commis les crimes d'incendie, de vol et d'assassinat. Bref, le doute entraînait dans l'esprit de monsieur Laugier. E conduit par tous ceux auxquels il s'adressait, il perdait à la fois la confiance et le courage.

La seule chose obtenue par lui fut que le petit Georges restât dans sa maison au lieu d'être envoyé à l'hospice. Georges s'habitua à la cure où on l'enveloppait d'affection, où on le comblait de caresses. Madame Darier retrouvait avec cet enfant la joie de la maternité qu'elle avait goûtée un instant jadis. Georges aimait à l'adoration " sa petite maman Clarisse." C'était ainsi qu'il la nommait. Le gamin réunissait en lui, du reste, tout ce qu'il fallait pour se faire aimer, aussi l'abbé Laugier ressentait une tendresse profonde à l'endroit de ce pauvre être innocent à qui la justice, sans doute, allait enlever sa mère.

Trois mois s'étaient écoulés depuis l'arrestation de la veuve de Pierre Fortier. Le jugement devait avoir lieu dans une huitaine de jours. A l'âge de Georges les enfants oublient vite. Georges n'oubliait pas encore, mais il pensait déjà moins souvent à sa mère dont on évitait de parler devant lui.

—Si la malheureuse est condamnée, disait madame Darier à son frère, mieux vaut qu'il ne se souviene point et qu'il ignore plus tard la souillure faite à son nom. D'ailleurs, j'ai un projet.

—Lequel, chère sœur ?

—Celui d'adopter cet enfant si le jury se montre sévère et inflige à sa mère une peine de longue durée. Je lui donnerai mon nom, je l'éleverai, nous en ferons un homme dont nous serons fiers un jour, et nous n'aurons point laissé le chagrin et la honte envahir son âme. M'approuves-tu ?

—Je t'approuve de toutes mes forces, chère sœur. C'est une bonne pensée qui t'est venue, mais pour la réaliser nous devons attendre que le jugement soit rendu.

—Nous attendrons. Crois-tu toujours à l'innocence de Jeanne Fortier ?

—Je ne sais plus. Je suis ébranlé, je doute. Mais si cette malheureuse est coupable, l'enfant ne doit point porter la peine des fautes de sa mère et nous ferons en sorte qu'il ne connaisse jamais le nom de la condamnée.

Le jour où le jugement devait être rendu arriva. Le triple crime d'Alfortville avait fait d'autant plus de bruit que la victime était un ancien élève de l'Ecole polytechnique, un homme connu et estimé. Une foule considérable, difficilement contenue par les gardes de Paris et les gardiens de la paix chargés du service d'ordre, envahissait dès le matin les abords de la salle des assises. Dès qu'on ouvrit les portes, cette salle se trouva bondée. Les jurés arrivèrent, puis la cour. On amena l'accusée ; le président des assises déclara l'audience ouverte.

La détention, la mise au secret, la conviction de son impuissance absolue dans la lutte qu'elle allait soutenir contre la justice, avaient brisé Jeanne et anéanti chez elle toute énergie physique et morale. D'avance elle se sentait condamnée.

—Mes enfants, mes pauvres enfants ! se disait-elle avec désespoir, ne les reverrai-je donc jamais ? jamais plus ?

L'abbé Laugier, sa sœur et Etienne Castel étaient venus à Paris pour assister à l'audience où Jeanne serait jugée. La liste des témoins comprenait un grand nombre de noms. En tête se trouvaient ceux du caissier Ricoux, de madame François, l'épicière d'Alfortville, de David, le garçon de bureau, et de madame Bertin, la sœur de M. Labroue.

Lecture fut faite de l'acte d'accusation. Il était écrasant. Après l'avoir écouté la foule, entassée dans la vaste salle de la cour d'assises, considérait Jeanne comme la dernière des misérables. On procéda à l'interrogatoire des témoins. Nous ne reviendrons pas sur les dépositions que nos lecteurs connaissent et qui toutes accablaient l'accusée. La malheureuse n'avait pas un seul témoin à décharge à faire entendre. Sur tous les points, sauf un seul, la culpabilité semblait indiscutable.

Qu'était devenu l'argent volé ? Le ministère public affirmait que la veuve de Pierre Fortier avait caché cet argent quelque part, en un lieu sûr, où elle comptait bien le retrouver un jour. Sa misère apparente, son dénûment complet au moment de l'arrestation, ne pouvaient être qu'une comédie. Si plausible qu'elle fût d'ailleurs, cette assertion du ministère public ne s'appuyait sur aucune preuve.

La parole fut donnée à Jeanne. Quoique ne conservant pour ainsi dire aucun espoir de démontrer son innocence, la pauvre femme ne s'abandonna point, parla d'une façon énergique et expliqua au tribunal les motifs de sa fuite : les menaces de Jacques Garaud, ses violences, et l'anéantissement par le feu de la lettre écrite par lui. Ce récit, au lieu de concilier à l'accusée la bienveillance des jurés, les irrita. Le cynisme de Jeanne leur parut monstrueux. La misérable créature osait calomnier l'homme qui avait payé de sa vie son généreux dévouement à son patron ! Ce nouveau crime couronnait dignement les crimes antérieures !

On avait nommé à Jeanne un avocat d'office. C'était un homme de talent, et il le prouva. Une seule chose manquait à son plaidoyer, la conviction. Comment aurait-il semblé convaincu, lorsque lui-même ne croyait point à la non-culpabilité de sa cliente.

Après la réplique du ministère public, le jury se rendit dans la salle de ses délibérations. Son absence ne dura pas plus de vingt minutes. Lorsqu'il revint, un grand silence se fit. Le chef du jury prit la parole. A l'unanimité, les jurés déclaraient l'accusée coupable du crime d'assassinat, d'incendie et de vol. A la majorité des voix, ils admettaient des circonstances atténuantes. Les membres de la cour appliquèrent les articles de la loi. Jeanne Fortier fut condamnée à la réclusion à perpétuité.

En entendant cette condamnation terrible, la malheureuse poussa un cri de douleur et s'évanouit. On fut obligé de l'emporter à la Conciergerie d'où on la transporta, toujours inanimé, à Saint-Lazare. Quand elle reprit connaissance à l'infirmerie, elle prononçait des mots sans suites, des phrases incohérentes. Une violente fièvre cérébrale venait de s'emparer d'elle et mettait sa vie en danger.

\*.\*

Jacques Garaud, dont la condamnation de Jeanne pour le crime qu'il avait commis rendait plus complète encore la sécurité, s'était, nous l'avons dit, embarqué à Londres sur le "Lord-Maire," un paquebot en partance pour New-York. A bord de ce paquebot se trouvaient cent vingt-trois passagers allant à des destinations différentes. Ces passagers, dont un assez grand nombre était Américains, appartenait à toutes les classes de la société. Paul Harmant, puisque c'est ainsi que nous désignerons désormais l'ex-contremaître, occupait une cabine de première classe et n'avait, ou du moins pouvait n'avoir aucune relation avec les pauvres diables du gaillard d'avant.

XXXII

L'embarquement avait eu lieu à dix heures du matin. Paul Harmant était arrivé l'un des premiers. Avant de descendre dans sa cabine, il attendait, accoudé à un bastingage, que l'embarquement fût terminé et que le second du navire eût procédé à l'appel nominal des voyageurs. Jusqu'à cette époque, le mécanicien n'avait mis les pieds sur un navire que pour aller de France en Angleterre. En conséquence il regardait avec curiosité tout ce qui l'entourait et se promettait, une fois en route, d'étudier le mécanisme de la machine à vapeur, différant par bien des points de celle qui fonctionnait à Alfortville. Les passagers en ce moment se trouvaient pêle-mêle, les places de chacun n'étant point encore désignées. Les allées et venues des matelots affairés offraient un coup d'œil mouvementé et pittoresque.

Parmi les derniers arrivés se trouvaient un homme de cinquante ans appartenant évidemment à la classe riche, et accompagné d'une charmante jeune fille de dix-huit à vingt ans. A côté d'eux se voyait un grand garçon de vingt-huit ans environ. Ce grand garçon offrait le type si facile à reconnaître de l'ouvrier intelligent, mais loustic et bambocheur. Vêtu d'un costume de velours à côtes,